#Avenir

Ce dispositif d'orientation mis en place par la Région a pour objectif de :

- Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vu de l'individu que de son environnement socio-économique ;
- Développer et valoriser leurs compétences pour contribuer à la reprise de confiance et faciliter leur insertion professionnelle ;
- Permettre leur retour à l'emploi et / ou l'obtention d'une qualification en lien avec le projet professionnel défini.

Objectifs

Le dispositif #Avenir permettra à chaque stagiaire d'effectuer un état des lieux de son parcours personnel et professionnel en analysant notamment :

- Ses atouts, ses freins et ses leviers d'accès à l'emploi ;
- Ses savoir-être, sa motivation, son autonomie ;
- Ses capacités d'apprentissage ;
- Ses appétences pour des secteurs professionnels ;
- Ses acquis et ses compétences de base à développer, … .

Cette première étape permettra de construire un plan d'action individualisé.

Les stagiaires pourront travailler et/ou affiner leurs projets professionnels au travers d'une formation leur permettant :

- De découvrir et tester différents métiers afin d'élargir leurs choix professionnels, de mieux appréhender les réalités du marché du travail, et d'être en mesure de choisir un métier ;
- D'identifier, le cas échéant, la formation nécessaire à l'exercice de ce métier et ses modalités de mise en œuvre ;
- D'être plus autonomes dans leurs démarches de construction de projet professionnel ;

- De renforcer les compétences générales nécessaires à la mise en œuvre du projet de formation et/ou d’emploi ;
- De développer les compétences transversales nécessaires à leur insertion professionnelle ;
- De développer leur mobilité physique et psychologique ;
- De reprendre confiance en soi ;
- De développer leur citoyenneté et la connaissance de leur environnement.

Afin de découvrir et tester des métiers et/ou filières porteuses d’emploi sur leur territoire, les bénéficiaires pourront par ailleurs participer à des « Actions Sectorielles » sur une durée de 6 semaines en moyenne.

Bénéficiaires

Ce dispositif est accessible aux normands :

- En recherche d’emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi ;
- Sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel.

Le public visé devra, selon les situations, être :

- En démarche d’orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d’élargir ses choix professionnels ;
- En demande de renforcement de ses compétences générales et transversales ;
- En recherche d’un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet de retour à l’emploi.

Caractéristiques de l’aide

Les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Normandie.

Tous les bénéficiaires ne percevant pas d'allocation de retour à l'emploi et intégrant l’étape « Analyse des besoins » du dispositif #Avenir pourront prétendre à une aide financière de 100€. Cette aide contribuera aux frais engendrés par le bénéficiaire afin de venir en formation.

Si le bénéficiaire poursuit son parcours de formation dans le cadre du dispositif #Avenir suite à cette 1ère étape, la Région assurera une rémunération (sous conditions) et la protection sociale.